



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

courriel : [info@cpnefp-pharmacie.org](mailto:info@cpnefp-pharmacie.org)

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION RECTIFICATIVE

Vu le procès-verbal en date du 11 juillet 2022 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dispensation du matériel médical à l'officine**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu l'examen des dossiers et la délibération rectificative des membres du jury,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **PARIS (75)** à :

AUBERT épouse COLIN Séverine [avec les félicitations du jury]  
AYAD-ZEDDAM Nawelle  
BUN Chanraksmei [avec les félicitations du jury]  
CORREIA Sophie  
HICAINE Florence [avec les félicitations du jury]  
LAFFONTAN Maeva [avec les félicitations du jury]  
MOHAMMAD Hemera  
MHOUMADI épouse MOUIGNI Ouldjatie  
SCARDONI Réinaldo

Fait à Paris, le 26 juillet 2022  
Pour la présidente du jury et par autorisation,  
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel LE DIRÉACH



*Décision à titre purement informatif.*

*Seul le diplôme signé par le président du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.*

*Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*